

Séance du 18 Mai 1914

à l'Université sous la présidence
du M^r le Prof. S. R. Weber doyen.

M^r. présents. M^{rs}. Leskany, W. L.,
M^{rs}. Girard, Bultin, Meurant,
Veyrasat, Lasowski, Battelli,
D'Espinois, D'Etremont, Kien,
Christiani, de Rejaneux.

Le Doyen fait part de plusieurs Reclamations d'élèves
d'élèves d'élèves au sujet du droit d'examen
des examens.

M^r. Veyrasat demande qu'on
se reste strictement au Règlement
et qu'un étudiant qui a raté
soit définitivement radié.

M^r. D'Etremont relève le fait
que s'il y a un grand nombre
d'inscriptions, la fréquentation
des cours et laboratoires n'est
pas très forte. A son laboratoire
12 personnes n'ont pas encore
retenu leur carte d'inscription.

M^r. Girard trouve que la
revue ferait déjà commencer
au Propagandisme.

A l'unanimité la Faculté
décide de s'en tenir strictement
aux lois en vigueur,
c'est-à-dire les lois.

Le Doyen fait part d'une pétition des étudiants

D'éludiants pour l'enfant. La
remette les épaves après les
fêtes de l'automne.

La Fac. décide de commencer
les épaves du 1^{er} juillet.

Thèse

M. Girard dit qu'il lui a
présenté une thèse dont les
8/10 sont en bon français et les
2/10 en français défectueux. Il
demande comme co-rapporteurs
2 collègues de chirurgie. Sont
désignés M. Künner et Veyrassat.

Élection du bureau

Nominations du bureau

M. Weber est nommé doyen

M. de Heijneuf secrétaire.

Rapport au 1^{er}
prix Birot.

M. de Espin dit le rapport sur
le prix Birot. Ce rapport conclut
à la nomination de l'Acad.

C'est à l'initiative de la Fac. de
ne pas donner le prix et
de ne pas donner comme
soutenant une œuvre
bonne. Le prix sera
reporté à l'année prochaine
ou la même question.

Rapp. du prix de la
Fac.

Sur la proposition de la Commission
le prix de la Fac. ne sera pas
décerné cette année en l'insuffisance
des travaux.

Prix Will

Le doyen est nommé comme
rapporteur pour le prix Will. Il sera
à la même date de l'année 1913.

M. Mayor dit que M. Robier Commission pr.
est d'avis que la Fac. doit l'expansion de
bien de l'empire de l'industrie. La Fac.
du plan d'extension de la
Fac.

M. Veyrassat a eu également
l'occasion de voir M. Robier
qui lui enverrait la son. Il
voudrait entendre que la
Fac. lui donne un rapport
avec justification, mais il faudrait
le déposer à cause de la
vente possible des travaux qui
appartiennent à l'Etat.

Sont nommés membres de
la Commission pour l'étude
du projet M. Babuti, D. Stenot,
Veyrassat, Heijneuf, Mayor,
Girard et de Heijneuf.

La séance est levée à 6 h.

Le secrétaire

de Heijneuf

Séance du 29 Juin 1914
à l'université sous la
présidence de M. le Prof. Dr.
Weber, Doyen.

~~M. Weber~~, ~~M. Weber~~, Vaynshteyn,
Grishani, Krummer, Chernod,
Batelli, ~~Obtroune~~, Askansky,
Mayor, Bond, Majarand,
Laskowski et De Heijneux.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Prix Hilt.

M. Weber s'est occupé des
thèses de l'année précédente
qui sont en concours pour
le prix Hilt. Il y en a 3 qui
peuvent entrer en considération,
une thèse de Physiologie et deux
d'anatomie pathologique.

Le jury est composé de
M. Weber, Askansky et Batelli.

Fac. de Bayreuth.

Le Doyen communique une
lettre d'étudiants syriens qui
sont ennuyés de ce que l'examen
de fin d'année préparatoire
de Bayreuth ne soit pas considéré
comme équivalent au P.G.N. Il
a répondu pour maintenir le
même point de vue.

M. Dr. ~~Obtroune~~ Dr qui a Lausanne

Le prof. Roup entre dans les mines
vues, de sorte qu'il n'y a pas
à craindre que ces jeunes gens
n'abandonnent à Lausanne.

La Fac. de Bienne nous a mort en Prof. Kromayer.
fait part de la mort du
Prof. Kromayer. Le Doyen a
répondu.

Il a également transmis au Trésorier de
Départ. la prière de la Fac. Laborat. de Physiologie,
concernant les finances du
Laboratoire de Physiologie. Le
Département a accordé les
dernières de Mr Batelli.

Le Département est d'accord pour d'honorer l'ensei-
gner la thèse de Dr. Lounis à la Prof. Dr. Renard.
cansa à M. le Prof. Joseph Renard.

Le Doyen fera afficher la Validité d'ins-
cription de la Fac. au sujet semestre
de la validité d'un semestre.

Enfin avant un semestre ne
sera considéré comme valable
qu'avec une inscription à
3 cours, dont 2 au moins de
Prof. ordinaires et cela indépendamment
des Laboratoires.

Le Doyen enverra une lettre Brest de Recklinghausen
au nom de la Fac. par
l'inauguration le 11 Juillet
du buste de Recklinghausen.

Le Doyen lit une lettre de M. J. Renard des
Département qui dit que qu'il accorde en travail.

est prêt à proposer au Conseil
d'Etat l'enseignement théorique
de la médecine des accoucheurs
par le
Prof. Mejerand, mais qu'il y
aurait bien de résoudre en
même temps la question de
l'enseignement pratique.

Cet enseignement ne pourrait
se faire que dans un service
chirurgical de chirurgie qui est
à créer. Il devra comprendre
au minimum 30 lits, 10 pour
les femmes et 20 pour les
hommes et être pourvu d'une
salle d'opérations permettant
de faire des interventions
chirurgicales de toute espèce,
pour tous les accoucheurs, c'est
à dire assés pour toute
la chirurgie d'urgence, ainsi
que d'une salle de pansements
et d'un local pour la stérilisation
et l'anesthésie.

Cette installation ne pourrait
se faire à la Polyclinique
chirurgicale un service devrait
être créé à l'Hôpital
cantonal ou il serait rattaché
aux services d'assistance admini-
stratifs de cet établissement
ou dans un bâtiment spécial
que l'on édifierait en même

temps et sur le même lieu
que les nouvelles constructions
destinées à agrandir l'Ecole
de médecine.

Il paraît difficile au Département
de retarder la création de l'enseignement
pratique de la médecine des
accoucheurs jusqu'au moment où
il leur paraîtra de réaliser
la seconde solution, la seule
manière de résoudre le problème,
au moins si l'on considère est
d'organiser le service à
l'Hôpital cantonal.

Le Département demande à
ce sujet le avis de la
faculté.

Mrs. Weber et Laskowski ont
l'avis que l'on ne peut différer
cette question en l'honneur
du Prof. Girard ^{au Département} ~~par des motifs~~
duquel ce nouveau service
serait créé.

M. P. G. et pense qu'il nous
faut tout simplement répondre
à la lettre du Département
qui demande une réponse
auprès que possible et que
la direction peut avoir lieu
de suite. Il s'agit là d'un nouveau
service à créer et nous n'avons
pas à nous occuper des services

Rejo: existent.

Mr Welen dit qu'il a transmis la 9^e Fev. 1914 au Département les décisions de la Fac. concernant l'organisation de la réunion des accifants et explique le retard apporté à la constitution de la Fac. Il n'a pas transmis ces décisions au même temps à la caisse nationale des accifants. Ce n'est que le 15 Mai qu'il a reçu la lettre du Département à la suite de laquelle il a cru intéressant de faire une enquête personnelle auprès des autres Universités.

26 Jan 1914

À Zurich le Dr. Schlatter ripose
pour son enseignement de tout
le matériel de la Chirurgie
clinique et de l'Institut
médico-chirurgical de l'Hôpital
cantonal, mais il n'a pas de
service clinique spécial pour
les accidents

28 Mai 1917

Dr. Rabin le Dr. Hayler utilise
la matière de sa pratique médicale
précis; s'il se souvient le Prof. de
Louvain s'est souvent à utiliser
des cas de la clinique et de la
poli-clinique chirurgicale. Il n'a
pas à sa disposition de service spécial

B. Lauseune le Dr. Villiet prend 18 Jours 1914
un matériel parmi les affaires
qui lui sont envoyés ~~en~~
observation, avec de les coupures
et surtout dans la Polémique
du Dr. H. Lericq, ~~leur~~ division
spéciale de l'Hôpital n'a pas été
mise à sa disposition, mais le
Prof. Roux a décidé mettre
en service de son enseignement
les cas cliniques relatifs aux
accidents du travail et hospitaliers
dans le service de chirurgie générale. mli

La. 82. Pteris - Bona 26 June 1914

antidote à cette situation
? un matériel suffisant pour
le nouvel enseignement et
s'occuper actuellement
de faire impression au gouvernement
l'impossibilité qu'il y a à
former cet enseignement sans
un matériel approprié suffisamment
grand. À cet effet il a fait
plusieurs propositions : création
à l'hôpital de l'île d'un
service clinique spécial pour
la médecine des enfants,
avec un institut néphrologique;
création d'un service ^{clinique} spécial
à l'hôpital communal; éventuellement
construction ^{d'un} ^{des} ^{plans} ^à ^{une} ^{annexe} ^à
la clinique privée avec subvention

annuelle de l'Etat pour ^{Tous} les
frais d'entretien et le bon
marché de ce service.

Quelle que soit la solution
adoptée il pense que le
problème ne peut être résolu
que par la création d'un
service chirurgical. C'est la
désir de la Chaire nationale
des accidents et les intérêts
qui entrent ici en jeu tout
si considérables que tous les
obstacles devant être nécessairement
surmontés.

Pour ce qui le concerne
il n'a pas encore été pris
de décision à Bern.

À la suite de cette enquête
M^r. Weber a avisé la Chaire
nationale des assurances à
Lucerne et M^r. le Dr. Heberling,
président du Conseil d'admini-
stration des décisions prises
par la Faculté médicale
de Genève.

M^r. le Dr. Heberling et
Pommet ont répondu en
date du 21 Juin 1914

La Chaire nationale des accidents
à Lucerne est d'accord sur les
propositions présentées par la
Faculté de médecine de Genève

mais il est évident que la question
de payer à Genève, comme à
Bern et ailleurs de savoir si
le Professeur chargé de la
partie pratique du nouvel ensei-
gnement pourra avoir à sa
disposition le matériel nécessaire.

M^r. Weber est d'avis que l'on
peut trancher cette question
en l'absence du Prof. Girard
sur lequel le nouvel enseignement
compte.

M^r. Bard dit que les Professeurs
de Chirurgie chirurgicale des
Universités suisses se sont réunis
et ont décidé de mettre leur
matériel à la disposition du
nouveau Prof. et que la
Chaire nationale d'assurance
les a félicités de cette décision.

Il semble difficile de trancher
la question en l'absence
du Prof. Girard, sur le service
duquel le nouveau service
comptait.

M^r. Laskowski est aussi de cet
avis.

M^r. D'Etremont pense que nous
devons nous placer à un point
de vue tout à fait objectif et
qu'il nous faut donner aujourd'hui
une réponse de principe. Le

lera à l'Etat d'étudier
ensuite les voies et moyens
d'organisation du nouveau
enseignement.

Il a répondu à cet effet la
réponse suivante :

« La Fac. de Med. est d'avis
qu'il est indispensable que
le Prof. chargé de l'enseignement
pratique de la médecine des
accidents soit en possession
d'un service avec une trentaine
de lits.

Les Prof. intéressés
« L'Etat devra s'entendre
avec le militaire, et éventuellement avec
les voies et moyens pour
créer ce service.

M. Bard pense que c'est
une disposition pure et simple
de M. Girard. Il ne faut pas
dire que l'on ne touche pas
à M. Girard. Celui-ci a
chargé M. Bard de déclarer
d'une façon formelle qu'il
s'oppose de la façon la
plus absolue à ce qu'on lui
enlève les ^{malades} ~~accidents~~ ^{accidents}.
Il a à charge également de
dire qu'il se rallie entièrement
à la décision prise par les
autres collègues sages.

M. Vercassat trouve étrange
que l'on ait convoqué la Faculté

de médecine, précisément en
l'absence de Prof. Girard.
La Fac. a pris une décision
comportant la dissolution
des services de Clinique chirurgicale
et de médecine des accidents.
Il demande en conséquence la
dissolution immédiate.

M. Mayor dit qu'en votant la
décision prise par la Faculté
il pensait que le matériel devait
être remis à la Policlinique
et il ne ~~peut~~ ^{peut} pas qu'il n'était pas
nécessaire de créer un service
chirurgical spécial pour le nouvel
enseignement. La Policlinique
peut suffire à toutes les nouvelles
exigences.

M. Kummer regrette le ton qu'a
pris dès le début la discussion.
Il ne s'agit pas ici de question
de personnes. Il faut s'élever
à une sphère beaucoup plus
élevée et ne voir que les
grands principes.

La Faculté comme telle est im-
muable que pour un bon dévelop-
pement du nouvel enseigne-
ment il faille lui donner
des lits ? C'est la véritable
question que nous devons
nous poser.

En Allemagne on ne s'est
resté jusqu'ici au statu quo,
mais l'on est peu content.

Le nouvel enseignement a eu
en quelque sorte une nouvelle
spécialité et il faut que les
chirurgiens se résignent à se
céder comme autrefois ils
ont dû céder à des spécialistes
l'Ophtalmologie et la Gyné-
cologie.

Mr. Kimmich s'est ~~occupé~~
Mr. le Professeur Thiem, président
du Comité des Congrès Internatio-
naux pour la Médecine des
accidents; à Mr. Linjer, ancien
professeur de la Médecine des
Accidents à l'Université de
Médecine pratique à Dusseldorf,
et à Mr. Ziegler, médecin en
chef de la Société d'assurance,
Gutenthal, pour connaître
l'opinion de quelques autorités
en cette matière.

Mr. le Prof. Thiem apparaît avec
le plus grand plaisir l'introduction
de la médecine des accidents
comme sujet d'enseignement
spécial et d'examen officiel
dans les Fac. de Méd. de la Suisse.
Les jeunes médecins ont besoin
d'être instruits sur les particu-

larités que comportent l'appréciation
et le traitement des cas d'accidents
du travail. Les fautes commises dans
un domaine par les médecins les
causes sont simplement ignorées
et d'autant plus regrettables
que leurs conséquences sont
fréquemment irréparables.

Mr. Thiem considérait au
point de vue du nouvel enseignement
le chirurgien, comme professeur, de
pathologistes ou de médecins
légistes comme un véritable
maître. Ce sont les chirurgiens
qu'il faut appeler aux universités
claires, car eux seuls sont capables
de bien enseigner en même temps
que de bien expertiser les accidents
du travail.

Mr. le Professeur Linjer salue
avec la plus grande joie l'initiative
prise par la Suisse de la
création dans les Fac. de Méd.
de chaires de médecine des
accidents du travail. Il est
las de constater que les circonstances
amènent l'Allemagne à enlever
dans la même voie. Le titulaire
titulaire devra absolument être
un chirurgien capable non
seulement d'expertiser, mais
encore de traiter les lésions.

et le meilleur moyen d'arriver
à une bonne instruction des
étudiants, c'est l'enseignement
pratique du traitement fonctionnel
des lésions osseuses et articulaires
dans les hôpitaux services spéciaux.

Le nouvel enseignement doit
être essentiellement pratique,
c'est-à-dire une question de vie
ou de mort pour la future
législation suisse de l'assurance
contre les accidents.

La plus grande faute que
la Suisse pourrait commettre
dans l'organisation de l'enseignement
serait d'approcher
à cette chaire une médecine
légiste; le nouveau titulaire
doit absolument être un
chirurgien. Une médecine légiste
à la chaire des accidents de
travail est pour le Dr. Büsser
inimaginable (undenkbar). Les
médecins légistes n'ont pas assez
de contact avec la pratique
médicale; ils deviennent
d'excellents routiniers pour
la rédaction de rapports d'experts.
Mises, mais ils ne sont que
bien rarement à la hauteur
des exigences scientifiques et les
conclusions de leurs rapports

peuvent généralement à côté de
l'erreur de la question.

M. le Dr. Bigler qui apprécie
annuellement plus de 4000 cas
d'accidents de travail, se plaint
de l'insuffisance actuelle des
connaissances des médecins dans
le domaine de la médecine
des accidents de travail, tant
au point de vue théorique que
pratique. Leurs rapports d'expertise
sont souvent sans aucune valeur
au point de vue de la caisse des
assurés. La médecine des accidents
est devenue une spécialité qui,
pour être utilement exercée,
demande, comme toute spécialité,
une étude approfondie.

Si l'instruction des étudiants
en médecine n'est pas améliorée
au point de vue des accidents
de travail, la caisse sera obligée
de recourir à des moyens
que l'Allemagne a déjà
adoptés en partie:

restriction du libre choix de
médecin en cas d'accidents,
création de services spéciaux
dirigés par des chirurgiens
choisis par les caisses etc.

M. Künzler a constaté que
la Suisse est le seul pays qui,

selon le désir de toutes les
sociétés d'assurance, ait introduit
la libre choix du médecin. Or
les barons ont le plus grand
intérêt à n'avoir que de
bons médecins et si la libre
choix du médecin a été accordé
c'est à la condition de l'intro-
duction dans votre programme
d'études du nouvel enseignement.
Celui-ci aura une note principale.

Nous sommes le premier
pays du monde qui ayons organisé
la chose ainsi et dès à présent
il faut nous dire que les
exigents du travail constituent
une nouvelle spécialité et qu'ils
sont perdus pour la chirurgie
générale.

M. Künner aurait désiré que
l'on accepte aujourd'hui la
question de principe, mais étant
donné le cours qu'a pris la
discussion, dès le début il est
d'avis de renvoyer ^{la} ~~la discussion~~
à la semaine prochaine, pour
permettre à M. Girard, qui sera
alors de retour, d'y prendre part.

M. Laskowski dit que sur le
point nous sommes tous d'accord.
La nouvelle loi exige l'organisa-
tion du nouvel enseignement,

mais par défiance pour M.
Girard il veut en être attendu
quelques jours.

M. Bard est d'accord sur
l'ajournement, mais non sur
l'ajournement à 8 jours, qui
ne tient pas compte des
jours d'absence à discuter. Il y aurait
trop d'absents à ce moment
là. Il propose le renvoi
au début du semestre prochain.

M. Weber s'excuse encore une
fois d'avoir convoqué si tardivement.
Il lui a fallu attendre les
réponses de M^{rs}. Pourtier
et Heberlin.

M. Veyssière est d'avis de
ne pas renvoyer la question.
Il demande le vote sur la
question de principe.

M. Bard propose de nommer
une commission pour étudier
la question. Cette commission
rapporterait après les vacances.

La Faculté se trouve en
présence de 3 propositions:
celle de M. Bard

Nomination d'une commission
qui rapporterait après les vacances
celle de M. Künner, abandonnée
par lui, M. Bard ayant dit
qu'il serait absent, mais reprise

par Mr. Mayor
renvoi à 8 jours
celle de Mr. Veyrassat
vote immédiat.

Après ~~une~~ discussion avec ~~par~~
~~assentiment~~ Mr. Veyrassat s'étant
rallié à la proposition de
Mr. Bard celle-ci est adoptée
sans rotation et la Commission
est constituée des trois
intéressés. Mr. Veyrassat, Kummer
et Girard plus en dernier
Mr. J. Etienne le secrétaire
de revient publiquement
à la proposition.

La séance est levée
à 7 h.

Le Secrétaire
J. Etienne.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le

191

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15.VIII.14.

Présents: M.M. Laskowski, Oltramare, Cristiani, Kummer, Beuttner,
D'Espine, Mayor, Battelli, Mégevand, Weber, Doyen.

Excusés par suite de maladie: M.M. Askanazy & Haltenhoff.

Très brièvement le doyen expose la situation précaire d'un grand nombre d'étudiants étrangers, Russes surtout, à qui ne parviennent plus d'envois d'argent. - En majeure partie ils appartiennent à la Faculté de Médecine. - Il s'est déjà formé un comité de professeurs, sous la présidence de M. le Recteur, pour répartir les secours. - On compte que notre Faculté allouera également une certaine somme à ce but. - Notre disponibilité chez M.M. G. Pictet & Cie, se monte actuellement à environ onze mille francs.

A la discussion prirent part M.M. Laskowski, Mégevand, D'Espine, Cristiani, Mayor & Battelli. Quant au fond tout le monde est d'accord - il faut subventionner largement. Les uns voudraient le faire plutôt sous forme d'avances personnelles aux étudiants, d'autres seraient favorables à une action en quelque sorte isolée de la Faculté de Médecine; il y a encore des opinions en faveur d'allocations à certaines cuisines "nationales".

Finalement tous les professeurs présents se rallient à la proposition suivante:

Un crédit de frs. 5000 - (cinq mille) est affecté pour l'assistance aux étudiants étrangers dénués de moyens d'existence par suite de la guerre. - Le doyen est chargé de se mettre en rapport avec M.M. G. Pictet & Cie. pour retirer cette somme au fur & à mesure des besoins. - Elle sera remise à M. le Recteur, en sa qualité de président de la commission d'assistance & destinée aux étudiants de l'Université sans distinction de Faculté.

Weber

Epicerise. - En tout le doyen a signé deux chèques de frs. 500 - chacun.

Séance du 2 Octobre 1914
à l'Université à 4 1/2 h. sous
la présidence de M. le Prof. Dr.
Laskowski.

M. présents. MM. Crichian, Laskowski,
Mejerand, Babeli, Kimmner, D'Epine
et de Seignemur.

Excusés. Weber, Doyen.

Caisse de secours pour les étudiants en médecine
étrangers. M. Laskowski donne lecture des
Règlements de la Caisse de secours
pour les étudiants en médecine
étrangers. Les étudiants en médecine
étrangers sont admis sous le bourse
pendant la durée de la guerre.

Cette caisse projetée par les
étudiants en médecine étrangers
de notre université, mais devant
secourir tous les étudiants en médecine
étrangers sous le bourse,
sera dirigée par une Commission
composée de 2 Professeurs et d'un
Privat-Docent nommés par l'Etat.

Faculté de Médecine et Pharmacie
à l'indication nommés par les étudiants.

Sous réserve de l'approbation
des Règlements par le Bureau de
l'Université la Faculté alloue à
la caisse un subside de frs. 1000 (mille)
et désigne comme membres de la
Commission chargée de la gérer,
M. Laskowski et de Seignemur et un élu
d'entre eux.

La séance est levée à 5 h.
Le Secrétaire Dr. Seignemur

Séance de Mercredi 21 Oct. 1914
à l'Université à 11 h. a. m.

M. p. MM. Weber, Laskowski, Mejerand,
Girard, Kimmner, Etienne, Babeli,
Veyrasat et de Seignemur.

Le P. V. de la dernière séance est lu
et adopté.

M. Weber annonce que M. Bekasov
résident d'Allemagne pour le
semestre.

Etant donné les circonstances
actuelles on sera plus large pour
les immatriculations.

Il y aura lieu de mettre au
point la question du Règlement
et des exigences pour les cours
qui se dispensent sur une année
tandis que le Règlement exige
qu'il soit semestriel d'inscription.

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement
au sujet des bourses admissibles à l'école de médecine.
Il a été décidé de Médecine et que la
Fac. demandait de lui réserver sous d'Etat
pour son agrandissement. Le
Conseil d'Etat a accepté les
renseignements fournis suffisants.

On demande une étude et
rapport complet à ce sujet.

M. Etienne rappelle ce qui est
arrivé à la Fac. des sciences à

peuplé d'une mine histoire. La
Trac. et Sc. avait fait faire une
étude approfondie d'un agrandissement
et toute la note lui a été renvoyée.
Il nous faut donc au préalable
demander au Département un
subsidi.

Sur la proposition de M. Battelli
la réponse du Conseil d'Etat
est renvoyée à la Commission
qui rapportera à ce sujet.

Quatrième des Sciences de Grinnwald.
Le Doyen est chargé de nommer
le bureau de l'Université des sciences
de Grinnwald qui délivre des diplômes
aux étudiants de Grinnwald.

Bureau de Pathologie coloniale (D. Schiavone) a
fait un cours de Pathologie coloniale.

M. Etienne donne quelques
renseignements qu'il a pris et qui
sont très intéressants. Il faudra en tout cas
demander au D. Schiavone une
liste d'habilitation parce qu'il n'est
pas médecin diplômé.

Bureau de Secours
par les étudiants en indications sur la fonctionnement
médecine.
Le la liste de secours pour les
étudiants en médecine momentanés.
seulement dans le bassin pour la
la jeune.

Circul. du Recteur
sur sujet des étudiants
ne pendant pas règles
Circulaire du Recteur sur sujet des

étudiants ne pendant pas
momentanément régler leurs
finances d'inscription. L'appli-
cation de ces cas sera faite
au Caipin de l'Université
pour les cours et à l'ingé-
nieur pour les laboratoires.
Mais la Faculté devrait prendre
une décision concernant le
délai de paiement, quitte à
le prolonger. On devrait garder
le carnet jusqu'à ce que les
finances soient payées.

Après discussion le délai
est fixé au 1er janvier 1911
la séance est levée à huit.

Le Secrétaire

Dr. R. Schiavone

Séance du Samedi 13 Nov. 1914
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr. R. Weber, Doyen

M. p. MM. Weber, Mejerand, Laskowski,
Blumenthal, Veyrasat, Künzler,
Christiani, BERNARD, Batelli, Mayor
et le Docteur.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen annonce que
l'Université a fixé le dernier
délai de paiement non pas au
1er février, mais au 15 Dec.

qu'il a écrit à la famille de
Mme Ramar à l'occasion du
deuil de celle-ci.

qu'il a reçu une circulaire
d'un certain nombre d'étudiants
n'ayant pas pu passer leur
Doctorat I en Octobre et qui
demandent, vu les circonstances
actuelles, une session au mois
de Janvier. Accordé.

M. Mejerand demande quels
sont les voies et moyens à
suivre pour faire démobiler
un assistant qui se trouve
au service et qui lui est
indispensable.

M. Veyrasat réplique qu'il

soit par expérience personnelle
qu'il n'y a rien à faire, le
Conseil d'Etat ^{lui-même} n'ayant pas même
pu obtenir la démobilitation
de son premier assistant.

Le Doyen annonce qu'il a eu
la visite d'un M. Viboury, Dr en
médecine, qui lui a demandé
à quelles conditions il pourrait
être reçu Dr de l'Université de
Genève et s'il pourrait être examiné
en Allemagne. Par suite des circonstances
actuelles il n'aurait pas eu même
de papiers réguliers.

Le Drac. seigne de répondre
que l'on ne peut faire passer
aucun examen en Allemagne
et que s'il présente des papiers
réguliers on pourra lui faire
subir les deux Doctorats après
un semestre seulement de scolarité.

Ordre du jour. Réponse à donner Mejerand. Drac. au Drac.
à la lettre de M. le Président du Travail.
du Département de l'Instruction
publique du 15 Mai 1914, demandant
un préavis au sujet de l'enseigne-
ment pratique de la Médecine
des assistants du Travail.

Le Doyen relit la lettre du
Département du 15 Mai 1914, de-
mandant un préavis sur l'organi-
sation de l'enseignement pratique

de la médecine des Accidents du
travail à l'hôpital cantonal, avec
un service de 30 lits.

Il dit que dans les autres Fac.
médicales il n'existe actuellement
pas de service spécial, mais que
les Professeurs ~~seraient~~ ^{seraient} ~~disponibles~~ ^{disponibles} à
prendre leurs malades au Professeur
chargé de la ^{l'enseignement} ~~l'enseignement~~ pratique de
la médecine des Accidents du
travail. ~~pour~~ ^{par} les Prof. mages de
leurs démonstrations. Clin. chirurgicale ont écrit à
ce sujet au Conseil fédéral, mais
celui-ci n'a encore donné aucune
réponse.

Mr. Veyrassat fait savoir que dans
la séance de la commission, composée
de Mrs. Girard, Krummer et Veyrassat,
Mrs. Krummer et Veyrassat ont exposé
leurs vues au sujet de la création
de ce nouveau service, conformément
au projet du département. Ce nouvel
enseignement ne peut se faire
sans lits. Mr. Girard s'est opposé
à cette dernière de voir en donnant
~~pour~~ ^{pour} ~~raison~~ ^{raison} qu'il était
beaucoup Professeurs de Clinique
chirurgicale des autres Facultés
médicales, qui ont écrit au Conseil
fédéral.

Il ne s'agit pas ici de diminuer
l'enseignement d'une Collège.

Mr. Veyrassat fait observer que si les
Professeurs de Clinique chirurgicale
n'ont pas dans cette manière
de voir, il se créera à bref délai
des Cliniques particulières avec
subvention de la Caisse nationale
des assurances ou même des
hospitales spéciaux créés par celle-ci,
avec un matériel chirurgical échappant
par ce fait à une nationalisation
universitaire.

Mr. Weber rappelle que Mr. Girard
s'est déclaré d'accord pour faire
ce que ses collègues des autres
Facultés mages se proposent de
faire, c.à.d. de mettre à la
disposition du Prof. chargé de
l'enseignement pratique de la
médecine des Accidents du
travail, du matériel de démonstration.

Mr. Guichard demande à Mr. Veyrassat
s'il sait pourquoi les Cliniciens
se sont adressés de préférence
au Conseil fédéral pour des questions
universitaires qui sont de domaine
cantonal.

Mr. Veyrassat répond que c'est pour
obtenir du Conseil fédéral qu'il
supplée la Caisse nationale
d'assurances de réaliser ses
desiderata.

Mr. Guichard réplique que le canton

est toujours libre de faire ce
qu'il veut dans le sens de
l'enseignement et qu'une création
de ce genre ne dépend pas du
Conseil fédéral.

M. Künzler explique que la
Caisses nationale a tout de suite
déclaré que ce qu'il fallait ce
n'était pas un cours théorique,
mais un cours pratique. On peut
y arriver par l'introduction, comme
examinateurs, de Professeurs chargés
de cours pratiques et par la
création de cours pratiques. C'est
cette dernière question de vue
que s'élève les Professeurs de
Clinique et qu'ils ont protesté auprès
du Conseil fédéral.

Il est évident que l'on ne
peut songer à inscrire aux services
de Clinique, mais cela a-t-il rien faire
du tout, il y a lieu.

Un service spécial, exclusivement
réservé aux accidentés du travail,
est ~~indispensable~~ indispensable à différents
points de vue:

1. Il faut établir dès l'entrée du
malade à l'hôpital le degré de la
Responsabilité civile.

2. Il faut rédiger et envoyer les
Rapports concernant chaque cas à
la Caisse nationale des Assurances.

3. Il faut non seulement soigner
les malades, mais encore surveiller
les suites des accidents et le chef
du service doit rester constamment
en rapport avec la Caisse nationale
et avec les patrons, toutes choses
que le Prof. de Clinique chirurgicale
n'a pas le temps de faire.

4. En cas de contestation enfin, les
tribunaux ou la Caisse nationale
peuvent ordonner l'hospitalisation
dans le service spécial, ce qui n'a
plus aucune importance pour le Professeur
de Clinique et prend des lits aux
détriment d'autres malades.

Telles sont les difficultés
fonctionnelles qui incombent au
nouveau service. Il est impossible
aux services de Clinique de se
charger de tout cela.

La formation des professeurs
a dû rester et être suivie d'une
contre-formation de la Société
de la Médecine des Accidents
du travail, et après les renseignements parvenus.

Il y a-t-il une innovation utile
au point de vue universitaire
et si nous ne la faisons pas
il est hors de doute que la
Caisse nationale créera des
hôpitaux spéciaux.

M. Cristiani fait observer que

tous ces malades ^{seront} des
malades ~~payants~~ payants hospita-
lises aux frais de la Caisse
nationale, ce qui balancera les
frais d'expatriation.

M. Wignand dit à propos de ce
qui a été dit plus haut qu'il
sait que la Caisse nationale a
déjà l'intention de donner à
un certain nombre de médecins
de former des cours pratiques aux
médecins praticiens. Il faudrait
même garder cet enseignement
pour nous.

M. Weber reconnaît que toute la
Faculté est d'accord pour insister
sur le côté pratique de l'enseigne-
ment, mais il ne faut pas oublier
qu'il nous faut tenir compte
de notre collègue de Chirurgie.
Il faudrait arriver à une entente
amiable.

M. Chassant dit qu'il y a tout
avantage à accepter ce que
l'Etat nous propose. Il faut
accepter la question de principe,
celle d'organisation viendra plus
tard.

M. Kühnemann dit ^{qu'il} ~~oublie~~ de dire
qu'il si nous parlons de cette
question, c'est une question de
principe. Nous ne parlons un

aucun façon parler atteinte
à l'enseignement de la Clinique
chirurgicale; mais répondre surtout
aux nouvelles exigences de l'examen
général.

M. Veyras souscrit à ce qui
vient d'être dit et propose de
présenter au Président du Département
de l'Instruction publique par le
voies suivant:

« En réponse à la lettre du
Département en date du 15 mai
1914 la Faculté de Médecine donne
un avis favorable au sujet de
la proposition du Département
de créer un service clinique pour
l'enseignement pratique de la
médecine des accidents.

M. Mayer dit que si cela doit
diminuer l'enseignement du Prof.
Girard et si celui-ci est opposé
à ce projet il ne pourra pas donner
un vote favorable.

lui-même, ^{à reconnaître} dans son
Rapport au ~~son~~ ^{rapport} ~~enseignement~~
insère dans la seconde partie de
l'histoire de la Faculté de Médecine
qui a été publiée à l'occasion
de l'Exposition nationale de
Paris qu'il serait désirable qu'il
ait aussi à sa disposition un
service hospitalier, mais il ne voit

M^r. Blotman comprenant les soupçons de M^r. Mayor, mais ~~quand~~ il fait observer que quel que soit l'importance de leurs services, jamais les chefs de Clinique ne seront d'accord à

Un nombre de lits, mais de la façon dont les malades sont soignés et soignées et tout ou en tire parti. Il n'y aura le aucun préjudice ~~ou~~ ~~pour~~ pour la chirurgie.

Mr. Kummer fait d'ailleurs
observer, ~~pour autant que~~ qu'à sa connaissance
~~que la Chir. chirurgicale~~
de genre possède un nombre
de lits bien supérieur à celui
des autres cliniques de la Suisse. Ros

Des autres Chiques de la Digne. Rectification de
M^r. Mayor parce que la Faculté M^r. Mayor & propos
de l'Université n'est pas compétente Du Proc^s. Verbal.

pour juger de cette question. ^{Alors}
 Il paraît que son expérience personnelle lui
 fait croire qu'il y en a 250 lits.
 permet d'affirmer qu'on ne peut juger
 cela semble très considérable,
 du matériel d'enseignement d'un
 mais à l'occasion de certaines
 service hospitalier, après le nombre
 spécial qu'il a eu l'occasion
 des lits. C'est ainsi qu'il a pu se
 faire il a pu le nombre
 rendre compte que le service ne
 compte que 1 ou ne pourrait pas en
 Clinique médicale ne pourrait, malgré
 distendre un certain nombre
 des apparences, subie actuellement
 de lits pour des faire des
 une réduction pour formation d'un
 à un enseignement spécial.
 service nouveau.

service nouvelle.
de travaux pour faire la
une proposition de transport
est : transport pour faire de
l'hydrogène.

Mr. Vengrasab estime que nous
avons à répondre à une lettre
très catégorique à laquelle il faut
répondre par oui ou par non; c'est
pourquoi il maintient le type de la proposition.

Mr. Weber tenait d'avis de
faire en préalable une proposition
sur le Mr. Girard en lui faisant
savoir qu'une majorité se
déclara au sein de la Chambre
en faveur de la création de
ce nouveau service.

Mr. Mayor se range à cet avis.

Mr. Laskowski déclare qu'il
s'abstiendra vu l'absence de
Mr. Girard.

Mr. Batelli dit qu'il n'hésitera
pas à voter le vote de la
réponse au Département, rédigée
par Mr. Veyrasat. Il ne comprend
pas l'abstention de Mr. Mayor qui
considérant que la création d'un
nouveau service hospitalier serait
utile à son enseignement, c. à d.
à l'Université, refuse à tout le
moins à voir pour une question
purement personnelle. Un progrès
intéressant l'Université dans son
ensemble doit toujours être poursuivi
pour lui-même.

Mr. Criskian votera aussi le
texte de la réponse rédigée par Mr.
Veyrasat, car il s'agit de la d'une
création nouvelle, alimentée par la
caisse nationale d'assurances laquelle
amènera à l'hôpital de nouveaux
malades.

Le texte de la réponse au
Département, préparé par Mr.
Veyrasat est ~~immédiatement~~ mis aux
voix et adopté sans modifications
par 8 voix contre 2 et 1
abstention.

La séance est levée à 6½ h.

Le Secrétaire
de la séance

Séance du 21 Décembre 1914
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Weber, doyen.

M. ~~présent~~ MM. Weber, Laskowski,
Bard, Girard, Mayor, Mejerand,
Veyrassat, Eberhard, Batelli, Grisham,
D'Espine, Altman, de Beignier.

Médecine des Accidents Lecture au P. V. de la dernière
séance.

Observat. à propos du P. V. de la dernière
séance.
avec M. Bard qu'il
comme un point libre actuellement
pu constater que l'écriture
de ce service ne permettait
pas cette division sans
inconvenients pour
l'enseignement.

à propos de ce P. V. M.
constate que M. Batelli n'a
pas compris ce qu'il avait dit au sujet du
service de clinique médicale. Ce n'est nullement
une raison des bonnes relations qu'il entretient
avec le service de ce service.
M. Girard fait observer que son
absence à la dernière séance
était motivée par le fait qu'il n'a
eu connaissance de la convocation
qu'après la séance et qu'il était par
laquelle il n'a pas pu y assister.

M. Girard fait observer que son
absence à la dernière séance
était motivée par le fait qu'il n'a
eu connaissance de la convocation
qu'après la séance et qu'il était par
laquelle il n'a pas pu y assister.
Il ajoute
que la clinique chirurgicale n'est
pas en Suisse une de celles qui
possèdent le plus de lits. Il a
de reste rédigé un rapport pour
expliquer son point de vue au
Département et au Doyen.

M. Bard fait observer que le
chiffre de 250 lits dont on a parlé
à propos de la clinique médicale
est un chiffre que l'on ne peut pas

comparer avec celui des autres
universités, parce qu'il comprend tous
les cas chroniques, le canton de
Genève n'ayant pas d'infirmerie
cantonale, comme d'autres cantons.

M. Girard dit qu'il en est de
même pour le service de chirurgie.
Son service est, il est vrai, chargé;
mais il est obligé de tout prendre
parce qu'il n'y a pas d'infirmerie
cantonale. Son service est à la
disposition de ceux qui veulent le
consulter.

M. Bard fait observer pour
ce qui le concerne qu'à l'heure
actuelle avec moins de 100 malades
il a à peu près le même matériel
qu'autrefois pour son enseigne-
ment clinique, parce que pour
des raisons économiques, on chimie
de l'hôpital tous les cas chroniques.
A Genève il est donc impossible
de juger l'importance d'un
service par le nombre de lits.

M. Weber dit que la décision
prise sans la dernière séance
a été transmise au Département
le 15 nov. Depuis il a reçu de
M. Girard l'explication de son
absence et le double de son
mémoire adressé au Département.
Son service est à la disposition
des membres.

Le doyen annonce que pour
cours de W. Askanasy. ce ministre de cours ~~théorique~~^{pratique} du
Prof. Askanasy est donné par
M. Sapiro. Le cours théorique
d'anatomie pathologique ne sera
redonné qu'au retour du Prof.
Askanasy, probablement après le
novembre ou.

Après entente avec le Prof. Courvoisier
il a été décidé que les étudiants qui
se trouvent actuellement au
service peuvent prendre leurs
inscriptions et les prof. sont priés
de signer les tickets si les étudiants
ont suivi les cours dans la mesure
du possible.

Une demande du Dr. Schenk en
faveur de son fils actuellement au
service militaire en France est
renvoyée à la Commission fédérale.

M. Eberhard a des scrupules
au sujet du Cours Théorique d'Ana-
tomie ~~pratique~~^{théorique} qui ne le donne
que pendant le semestre d'hiver.
Il lui semble que ce cours devrait
être donné en l'absence du
Prof. Askanasy et qu'il serait
important de préciser cette question
avec le Dr. Lardy.

M. Baur pense que le cours
devrait dans tous les cas être
donné à partir de janvier. Dans le

cas où ~~la~~ l'absence du Prof.
Askanasy se prolongerait au delà il y
aurait bien de le confier à un
suppléant.

M. Weber dit qu'il a déjà entrepris
des démarches pour le retour de W.
Askanasy en janvier.

M. Veyrassat est de l'avis de M.
Eberhard. M. Askanasy aurait eu
à occuper d'un remplaçant.

Il est décidé que M. Weber écrira
à M. Askanasy qu'en cas où il ne
pourrait pas revenir en janvier il
devra désigner un remplaçant et
que le cours sera dans tous les cas
donné à partir de janvier.

Un certain nombre d'étudiants
demandent pour leurs examens
une leçon extraordinaire en
janvier; d'autres la demandent
pour février. Il est décidé qu'elle
aura lieu en février pour ceux
qui sont dans leur 1^{er} semestre.

L'Etat demande si nous
serions disposés à abandonner
tout ou partie du crédit de fr.
2000 alloué pour la Bibliothèque,
pour l'année courante et pour
l'année prochaine.

Sur la proposition de M.
Girard on décide de ne pas
renoncer à ce crédit pour cette

aucune idée que les dépenses
sont déjà engagées ; mais de
renvoyer au fis. Vous pourriez
l'annoncer prochainement.

Dispense de
finances.

Des dépenses de finances sont
accordées à :

M. le Docteur

Bayrou

Reynaud

Jannot, Morley.

Stage de la
Polyclinique chirurgicale

Le doyen lit une lettre du Prof.
Veyrefat au Département demandant
qu'il soit institué à la
Polyclinique chirurgicale un stage
et que ce stage soit assimilé à
un laboratoire.

M. Bard estime qu'il n'y a pas
lieu d'entrer en discussion à ce
sujet, puisque ce stage ne sera
pas obligatoire. Il suffit d'en
donner avis.

Demande du Dr.
Schalome de Tunis.

Le doyen rappelle que le Dr.
Schalome de Tunis avait écrit
pour demander l'autorisation de
donner un cours sur les maladies
tropicales et qu'il lui avait répondu
qu'il devrait subir une thèse
d'habilitation. Le Dr. Schalome revient
à la charge par l'intermédiaire du
Département. Il voudrait, étant donné
les circonstances, être dispensé de la
soutenance d'une thèse.

M. Bard donne quelques explications
sur les travaux de la Commission
nominée pour étudier la question
des Privat. D'abord cette question
sera renvoyée à l'ordre du jour d'une
séance du Sénat. Dans tous les
cas la soutenance d'une thèse est
obligatoire.

Le doyen estime qu'il y a lieu de ne pas traiter l'in-
cident concernant la clinique & la polyclinique obstétricales, vu l'ab-
sence de M. Beuttner

Par contre il donne connaissance des dates de la corres-
pondance échangée à ce sujet avec M. Beuttner. -Le doyen a fait son pos-
sible pour éviter de nantir le plenum de la Faculté d'une affaire qui
devrait être liquidée à l'amiable entre collègues.

M. Beuttner ne s'excuse point de n'être pas venu à l'entrevue
qui lui avait été proposée ; il se borne à reconnaître qu'il est fort
regrettable que la première lettre du doyen se soit égarée parmi
d'autres papiers & qu'ainsi il n'ait pas pu faire réponse plus
tôt. -Par contre il estime que le doyen a manqué d'impartialité & croit
qu'il avait déjà causé de la situation avec M. de Seigneux, avant l'in-
cident qui conduisit à l'intervention du doyen. -Cette supposition de
M. Beuttner manque de toute base réelle.

A cette occasion le doyen relève que c'est précisément
du côté de M. Beuttner que lui viennent le plus d'ennuis dans l'exerci-
ce de ses fonctions. -Il ne formule pas d'accusation, il se borne à rela-
ter quelques unes des plaintes qui, sans cesse, se renouvellent. -C'est
ainsi qu'à chaque série d'examens on se plaint, non pas de la sévérité prétendue
en général, mais de l'inégalité d'humeur de M. Beuttner. -On voit des rap-
ports entre les notes données & le nombre des cours & répétitoires sui-
vis. -Des élèves viennent demander combien de fois ils sont en réalité
tenus de suivre le cours d'opérations obstétricales, le séminaire, le
répétitoire de M. X. etc. etc.

Le doyen estime que M. Beuttner lui a été toute envie de res-
déclare
ter plus longtemps en charge & qu'il mettra l'élection de son succes-
seur à l'ordre du jour de la première séance de l'année 1915.

La séance est levée à 5 1/2 h.

Le secrétaire

Dr. R. de Seigneux

Le royaume réplique qu'il ne veut pas entrer en discussion ^{en ce moment} ~~lors~~, puis le P. V. est adopté après rectification de la phrase concernant l'absence de net-tying.

Le doyen lit une lettre du Département remerciant pour la décision prise au sujet du crédit de la Bibliothèque.

Je répondrai à la demande de Dr. Schabou de
Dr. Schabou de Tunis que la Tunis.

Hein est obligé de passer par son
 Tourner me cours je Privat Doct.

Une dispende de finances des dépenses de finances
cours est accordé à W. B. Raymond
et refusé à W. F. Ackerman.

Le délai pour le paiement de la
fac. est prolongé jusqu'au 1^{er}
avril.

Quelques écrivains ont envoyé. Exp. amers.

une petition demandant à
faire la première partie du
Doctorat en médecine en
avril après les vacances plutôt
qu'avant. On décide de ne
rien changer.

Il y a une divergence entre la Clinique et la Psychiatrique
Psychiatrique et la Psychologie
Psychologique

Mr J. Desjardins fait l'historique
de la façon dont cet institut
est devenu. Il a institué dans
son service un stage auquel
prennent part des étudiants
par mois. Ce stage a lieu
5 ans par an moyenne 10
à 12 accouchements ^{de ville} par an
de suite, les enfants de suite

à propos du cours
de Prof. Arkany le
Faculté n'aura pas
à intervenir, le doyen
ayant tenu une séance
le Prof. Arkany
annonçant l'imminence
de son licenciement.

d'une façon très régulière à
ce moment la Clinique gynécologique,
étant donné qu'ils peuvent être
occupés en ville précisément
à l'heure de la Clinique ou
qu'après une nuit passée auprès
d'une patiente il leur est
difficile d'assister à la Clinique
qui a lieu d'habitude du matin
jusqu'à la soirée. Il est à
noter que ce stage d'un mois
ne se renouvelle pas à chaque
semestre et qu'il ne s'agit que
d'un stage unique pendant tout
le cours des études.

Au début de ce semestre M.
de Dejeu, d'accord avec ce
qui avait été convenu oralement
entre lui et M. Beutner le
semestre précédent, a communiqué
à M. Beutner la liste
des stagiaires inscrits, afin
qu'ils ne soient pas appelés
~~comme~~ pratiquants pendant
le temps où ils faisaient leur
stage à la Polyclinique.

Malgré cela M. Beutner a
appelé systématiquement ^{plusieurs fois} ~~un des~~
stagiaires ^{inscrits} à la Polyclinique pour
pratiquer à un moment où il
savait qu'il faisait son stage et
se plus a déclaré publiquement

en cours de sa Polyclinique qu'il
n'avait pas un témoin ~~aucun~~
compte de stage fait à la
polyclinique et que si les
étudiants n'étaient pas là
lorsqu'il les appellerait pour
pratiquer il leur refuserait leur
certificat de pratiquant en
cas de récidive. Le soir M.
Beutner a fait entendre à ses
stagiaires de la Polyclinique
qu'il se retrouverait aux examens.

À la suite de ces faits
M. Beutner s'est comporté d'une
façon inadmissible vis-à-vis
M. de Dejeu sans la
salle d'opération de la
Maternité en présence de ses
assistants, des sœurs et d'un
médecin étranger. M. de Dejeu
ne voulant pas entrer en
discussion sans ces termes
là s'est borné à ~~opposer~~
dire qu'il ^{n'autorisait} ~~protestait~~ contre cette affaire
~~dans~~ le Doyen et ~~vers~~ la
Faculté de Médecine. M. Beutner
a répondu qu'il se ficherait
du Doyen.

M. de Dejeu a alors écrit
au Doyen pour lui exposer
ce qui s'était passé et l'histoire
de M. Beutner ^{vis-à-vis} ~~au sujet de~~

la Polémique gynécologique.
Il y ajoutait en outre qu'il
était inadmissible qu'un ^{collègue} ~~maréchal~~
~~de la Faculté~~ puisse se conduire
de cette façon la vis à vis d'un
autre de ses collègues. Mais
celle lettre il était en outre
fait mention d'une décision
du Comité directeur des examens
féderaux statuant que dorénavant
les accouchements faits à la
Polémique seraient, pour
l'inscription à l'examen fédéral,
valables au même titre que ceux
faits à la Clinique.

À la suite de cette lettre,
le Doyen vint consulter les
parties en les convoquant
en sa présence toutes les
semaines. Mr. de Seignemur s'est
référé à cette convocation, mais
Mr. Beutner ne s'est pas présenté
et ne s'est pas excusé.

Depuis Mr. Beutner se serait
exprimé ^{dans son sens} de façon à faire entendre
que les stagiaires de la Polémique
risquaient d'être
confrontés aux examens.

Sur tout ces faits qui
ont engagé Mr. de Seignemur à
soutenir de ces incidents la
Faculté de Médecine et de Pharmacie

demander, afin de protéger ses
stagiaires contre des représailles
possibles, de voter une ordre du
jour demandant au Bureau
de l'Université de prendre une
décision ^{d'après} laquelle les
étudiants qui auraient suivi son
enseignement pourraient, sur
leur demande, passer avec lui
leur examen de Gynécologie
et d'Obstétrique.

Mr. Weber ajoute à cet exposé
qu'à la suite de cet incident
Mr. Beutner lui a reproché
d'être partial et d'avoir accusé
de s'être séparément arrangé
avec Mr. de Seignemur pour
mettre toute cette histoire. ~~Il a dit~~
~~de la~~ ~~part~~ ~~de~~

Mr. Beutner dit qu'il lui semble
que Mr. de Seignemur pose des
principes qui, s'ils étaient adoptés,
auraient une grande influence
sur les Cliniques. Le stagiaire
actuel en particulier n'a pas
fait d'études sérieuses. Il n'a
pas encore fait d'accouchements
à la Clinique. Il s'est élevé
contre cela, et il ne peut pas
admettre qu'on néglige
la Clinique à cause du
stage fait à la Polémique.

Il n'a pas répondu à la
convocation du doyen parce qu'il
l'a reçue trop tard.

M. de Seignemys prend la
défense de son stagiaire actuel,
~~pour son ~~bon~~ ~~travail~~ ~~très~~ ~~bon~~~~
~~travail~~ qui est une des
meilleures qu'il y ait eu, bien
que d'après M. Bruttner, il n'ait
pas encore fait d'accouchements
en Clinique. Il a trouvé là
un jeune homme, très intelligent,
très consciencieux et tout à fait
à son affaire. La confiance
a été jusqu'à lui faire
surveiller les sages femmes et
cette confiance n'a jamais été
trompée. À propos des sages
femmes, actuellement employées
à la Polyclinique, il en a
deux qui viennent de terminer
leurs études à la Maternité
et n'y ont subi leurs examens.
Il y a sans leur instruction
de très grandes dames ce
qui a obligé M. de Seignemys
à faire surveiller de très près
leur travail et cette surveillance
est précisément faite par le
stagiaire puis à partir par
M. Bruttner, ce sont les
Seignemys n'a qu'à leur donner

sous tous les rapports.

M. Bant estime que les questions
de personnes doivent être séparées
des questions de principe. Le
stage est facultatif en soit pas
disposant de suivre une Clinique,
la Clinique obstétricale n'a
que 3 semestres obligatoires. Il
se refuse à voter que le stage
puisse dispenser de la Clinique
et la Faculté ne peut pas entrer
dans ces vues.

Quant à la seconde question
celle des examens, elle est un
peu plus délicate. Pour lui, à
première vue, il ne verrait
pas d'inconvénient à ce que
le 1/2 des élèves passent leurs
examens avec l'un des professeurs
et l'autre 1/2 avec l'autre, mais
il ne peut admettre que ce
soit sur leur propre demande.
Il faudrait étudier la question.

M. Weber réplique qu'il y a
là un léger malentendu. M. de
Seignemys n'a nullement prétendu
poser devant la Faculté la
question du stage, qui.

M. de Seignemys appuie ce que
vient de dire M. Weber. La question
du stage est une affaire à
résoudre à l'amiable entre les

Professeurs intéressés. Il n'est jamais
entré dans les intentions de
mettre à la Faculté cette
partie du différent; d'autant
plus qu'il n'a jamais été question
qu'un stage quelconque puisse
dispenser d'une Clinique obligatoire.
Il a seulement demandé à
Mr. Beutner que les stagiaires
ne soient pas appelés ~~comme~~
pratiquement ~~exclusivement~~ au
moment où ils faisaient leur
stage. C'est tout à fait différent
que de prétendre qu'un stage
puisse dispenser d'une Clinique.

Mr. Girard dit que Mr. Bard
a parlé d'une façon tellement
laine qu'il a pu de tous à
distinguer. Il est évident qu'il fait
souvent des collisions. Pour lui il en
a constamment avec Mr.
Askansky. En fait il n'a que
la 1/2 des auditeurs à l'une ou
l'autre d'Anatomie pathologique.
La question subsiste elle de tous
les stages qui ne sont pas obligatoires
et dans les stages reçoivent les
pratiquants. Il serait parfaitement
possible de trouver une combinaison.

L'autre la question des
examens il faudrait savoir
s'il y a réellement en des

aux examens
représentées. Il est de l'avis de
Mr. Bard qu'il faut en
l'examinateur ne soit pas
être laissé à l'étudiant.

Mr. Veyreux rapporte le cas
de cette thèse, ~~comme~~ directement
de se voir combi aux examens et
pour les examens de la quelle
Mr. de Bejancamp avait le Bureau
du Débat avait désigné Mr.
de Bejancamp, en lieu et place
de Mr. Beutner. ~~Il rapporte~~
lui-même avait fonctionné
~~comme~~ juré et avait été très
satisfait de l'examen. Il
rapporte de cette discussion que les
procès de maître d'école ne
sont pas dignes d'un Professeur
à la Faculté. Il compare
le point de vue de Mr. de Bejancamp
qui voit les étudiants menant
de représailles. Il croit que l'on
peut sans inconvénients diviser
les étudiants en deux séries
respectivement examinées par
les deux professeurs.

Mr. Mayor a l'impression
lui-même qu'en réalité il n'y
a pas de conflits de
cours. Ce sont les élèves qui
en créent. La seule exception
paraît être celle de Mr. Girard.

M. Weber dit que M. Girard a demandé si l'on a des preuves des faits allégués au sujet des examens. Il peut assurer que M. Girard que les étudiants de la Clinique gynécologique sont menacés à l'examen lorsqu'ils n'ont pas suivi tel ou tel ^{rep} ~~examen~~ ^{recommandé} par la Professeur, ce qui les met dans l'impossibilité de leur livre d'autre. Il a constamment eu des réclamations d'étudiants au sujet des examens d'obstétrique et de gynécologie. Des étudiants ont obtenu des notes 5 en médecine et en chirurgie et 1 en obstétrique et gynécologie. M. Buntner est atteint d'une hypermétropie en un tel qu'il n'y a plus que lui.

Sur la proposition de M. Bard la question soulevée par M. Dr Seigney est renvoyée pour étude à une commission composée de MM. Weber, Bard, Girard, Meyer et Seydewitz.

M. Weber déclare qu'en raison des incidents continuels auxquels donne lieu M. Buntner il ne veut pas rester plus longtemps voyager de la Faculté.

M. Bard réplique qu'il ne peut être question que le voyage fasse la division en cours de route. Cela pourrait être mal interprété.

M. Weber déclare qu'il préfère encore la commission normale. Il y a un instant, mais que cette affaire liquidée, il maintiendra sa résolution de le directeur de ces fonctions de Dragen.

La séance est levée à 6 1/2 L.
Le secrétaire
Dr Seigney